Remplacement du mazout-Loi

de changer de systèmes pour fournir des fournaises qui répondent aux besoins. Combien de fournaises les fabricants vont-ils pouvoir produire alors qu'ils s'efforcent de répondre à l'énorme demande de climatiseurs?

M. McDermid: Qui sont ces fabricants?

M. MacLellan: Qui ils sont? Vous n'avez qu'à leur demander. Beaucoup d'entreprises fabriquent des fournaises à gaz.

M. McDermid: Nommez-en une.

M. MacLellan: Le secrétaire parlementaire me demande de nommer une entreprise. Qu'il téléphone à la société Consumers Gas. Celle-ci lui fournira les noms. L'opposition ministérielle devient très susceptible. Où donc est le gouvernement et où donc est l'opposition? Le gouvernement s'oppose apparemment aux vœux de la population et nie les faits que l'opposition lui fournit. Il est sur la défensive. Son attitude est révélatrice. C'est qu'il n'a tout simplement pas de motif valable de mettre fin au Programme canadien de remplacement du pétrole.

Le NPD a pésenté une motion proposant de reporter de six mois la deuxième lecture de ce projet de loi. Le parti libéral a demandé de prolonger le programme de six mois. Nous demandons fondamentalement la même chose, soit de donner aux personnes qui ont présenté une demande la chance de faire installer leur équipement. Ce n'est pas trop demander.

Le ministre a déclaré que le Programme canadien de remplacement du pétrole et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes sont devenus inutiles. Cependant, l'Association des entrepreneurs en électricité d'Ottawa a signalé qu'il existe une grave pénurie de matériel de chauffage électrique. Nous parlons non seulement des installations de chauffage au gaz, mais le matériel manque également pour le chauffage à l'électricité.

La demande est forte de la part des Canadiens surtout dans le sud de l'Ontario, dans le cadre de ce programme. Le même problème se pose dans bien d'autres régions du pays. Nous n'avons ni le temps ni le matériel voulus pour remplacer les systèmes de chauffage au mazout. Si le programme est prolongé de six mois, les sociétés auront le temps de fabriquer le matériel nécessaire, le moment sera mieux choisi pour installer ce matériel et l'on pourra satisfaire les demandes des canadiens durant ce délai.

En outre, la contribution faite en vertu du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes diminue. Le gouvernement a réduit sa participation de deux tiers à 30 p. 100 à compter du 1^{er} janvier. Le programme ne va pas être entièrement supprimé, mais pour les personnes qui n'ont pas assez d'argent pour isoler leur maison, cela représente une diminution sensible de la subvention qu'elles auraient reçue. Un grand nombre de Canadiens n'ont plus les moyens de participer au programme.

A notre avis, les Canadiens devraient être en mesure de profiter de ces programmes, qui sont valables, et pas un seul député ne prétendrait le contraire. Les programmes PCRP et PITRC ont offert un avantage très net. Je le répète, outre la subvention de \$800 que les gens ont reçue en vertu du PCRP ou de \$500 en vertu du PITRC, ils ont également obtenu toutes sortes de renseignements utiles, surtout en ce qui concerne le remplacement du mazout. Ces programmes leur ont fourni des renseignements sur le coût de la conversion, les autres solutions possibles et les normes que doivent respecter les fournisseurs du matériel. Les fournaises doivent être approuvées par l'ACNOR. Par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le gouvernement a mis à la disposition des Canadiens une ligne téléphonique sans frais pour leur permettre d'appeler les responsables de l'application des programmes en vue d'obtenir les renseignements dont ils avaient grandement besoin. Ce programme de premier ordre a aidé un grand nombre de Canadiens. Je n'ai pas entendu le gouvernement dire comment il allait s'y prendre pour diffuser la même information et donner aux Canadiens la même assurance et la même protection.

• (1550)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je suis assez étonné de constater qu'aucun conservateur n'a jugé bon d'exprimer les inquiétudes que cause à ses commettants l'abolition de deux programmes très importants...

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré. Un ministériel—le député de Perth (M. Brightwell)—a pris la parole tout à l'heure. Le député de Burnaby (M. Robinson) ne veut sûrement pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré.

M. Waddell: Il n'avait pas fini sa phrase.

M. McDermid: Je lui demande de présenter des excuses.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) peut poursuivre le débat sur le projet de loi C-24.

M. Robinson: Le député qui vient de parler tient sûrement à se reprendre et à ne pas insinuer que j'ai induit la Chambre en erreur de propos délibéré. Il sait que cette expression est anti-réglementaire et je saurais gré à la présidence de le confirmer.

M. McDermid: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, je n'ai pas dit que le député induisait la Chambre en erreur de propos délibéré, mais bien qu'il ne voulait pas induire la Chambre en erreur de propos délibéré.

M. le vice-président: Cela satisfait-il le député?

M. Robinson: Monsieur le Président, le compte rendu indiquera nettement, je crois, que le député a voulu laisser entendre que j'avais d'une façon ou d'une autre cherché à induire la Chambre en erreur. Je crois qu'il voudra bien se rétracter à cet égard.